

Le Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE CVL) : présentation et spécificités, évolutions récentes, circuit de sollicitations, aspects de santé environnementale

- Dr Sandra AYMERIC, médecin de santé publique, CRPPE CVL, CHRU de Tours
- Mme Florence GUERRIER, chargée de mission, ARS Centre-Val de Loire

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Les textes réglementaires

- Décret du 26/11/2019 relatif aux centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales
- Arrêté du 16/02/2021 relatif aux centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE)
- Instruction interministérielle du 24/12/2021 relative aux pathologies professionnelles et environnementales

Historique

CRPPE = évolution du Centre de consultation de pathologie professionnelle (CCPP)

- 2014 : Rattachement du CCPP au pôle Santé publique du CHU de Tours, suite au départ du Professeur Lasfargues (PUPH)
- Rapprochement avec le CHU d'Angers (Pr Roquelaure)
- 2022: Désignation du CHU de Tours pour porter le CRPPE, par arrêté du directeur général de l'ARS
- Un centre basé au CHU de Tours (site Bretonneau), avec une vocation régionale

Les principaux partenaires du CRPPE en région

- DREETS
- CARSAT
- ARS
- Santé publique France
- ISTCVL
- DRSM

Enjeux

- ❖ **Nécessité de faire cause commune entre enjeux de santé environnementale et santé au travail**

- ❖ **Rôle du CRPPE dans la mise en œuvre des orientations de la politique de santé comprenant :**
 - la promotion de la santé dans tous les milieux de vie, notamment sur le lieu de travail
 - la réduction des risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux
 - l'organisation des parcours de santé

Missions du CRPPE



- La prévention, le diagnostic et la prise en charge des affections en lien supposé ou avéré avec le travail ou l'environnement
- L'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour la réalisation de ces missions



- L'animation de réseaux de professionnels de santé au travail



- L'enseignement et la recherche sur les pathologies professionnelles et environnementales



- La veille en santé au travail

Organisation du CRPPE de la région Centre-Val de Loire

- Responsabilité du CRPPE CVL portée par le Pr Yves ROQUELAURE, PU-PH en santé au travail au CHU d'Angers : responsabilité d'ordre scientifique et pédagogique
- Responsabilité clinique portée par le CHU de Tours
- Le CRPPE fait partie du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE) piloté par l'Anses

Equipe du CRPPE



Dr Sandra Aymeric, médecin de santé publique à 70%

Dr Ken Haguenoer, médecin de santé publique à 10%

Dr Stéphanie Roullier, médecin du travail pour les consultations spécialisées « souffrance au travail » à 10%

Mme Valérie Chevalier-Brouard, assistante pour le secrétariat du centre à 50%

Les domaines d'intervention du CRPPE auprès des acteurs de la santé au travail et des patients

- ❖ Expertise sur les relations existantes entre les maladies et le milieu professionnel ou l'environnement - Analyse et évaluation de l'imputabilité
- ❖ Expertise sur les modalités de surveillance de l'état de santé des personnes en activité ou non et ayant été exposées à des agents chimiques dangereux (suivis post-exposition et post-professionnel)
- ❖ Aide et conseil dans la démarche de déclaration des maladies professionnelles (médecins, patients)
- ❖ Appui aux médecins du travail dans le cadre de problématiques de compatibilité au poste de travail (lien avec spécialistes du CHU)

La veille sanitaire

- ❖ Saisie des données de chaque consultation au sein d'une **base nationale** pérenne sur les pathologies professionnelles et environnementales (données démographiques du patient, pathologies, expositions, secteur d'activité, poste de travail, imputabilité, démarches de déclaration)
 - le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales



La consultation de pathologie professionnelle

Consultation basée sur un interrogatoire, sans examen clinique, pour :

- Evaluer l'origine professionnelle d'une pathologie (cancer broncho-pulmonaire, mésothéliome, cancer de vessie, hémopathies malignes, BPCO, Maladie de Parkinson, asthme, dermatite de contact, syndrome des bâtiments malsains...)
- Accompagner dans la déclaration d'une maladie professionnelle (certificat médical, formulaires, documents médicaux, FIVA)
- Déterminer les modalités du suivi post-professionnel (amiante, silice, autres)
- Identifier et prendre en charge les personnes souffrant de syndromes d'intolérance environnementale (EHS, SIOC)
- Etablir, lorsque cela est nécessaire, un lien avec les spécialistes du CHRU de Tours : allergologie, dermatologie, pneumologie, ...

La consultation spécialisée « Souffrance au travail »

Risques psycho-sociaux, psychopathologie du travail

- ❖ Pour comprendre ce qui a fait difficulté dans son travail au point de rendre malade (mécanismes pathogènes de la dégradation de la santé au travail)
- ❖ Pour retrouver la possibilité d'agir pour restaurer et protéger sa santé et que le travail soit facteur de construction de la santé

*En pratique, les consultations avec le Dr Roullier ont lieu le mercredi
(majoritairement en téléconsultation)*

Consultation de pathologie environnementale

Pathologie dont l'origine pourrait être liée à l'environnement extra-professionnel

Exemples :

- pathologies dégénératives en lien avec des produits phytosanitaires (pathologies dégénératives, cancers et hémopathies malignes)
- mères exposées pendant la grossesse
- habitation au-dessus d'un pressing



Données d'activité 2022

❖ 120 consultations

- 12 consultations de suivi post-exposition (SPE) et suivi post-professionnel (SPP)
- 97 consultations de diagnostic d'une pathologie professionnelle
- 19 consultations « souffrance au travail - RPS »
- 5 consultations de pathologie environnementale, 3 consultations de suivi de pathologie professionnelle et 5 consultations « autres »

❖ 118 patients venus consulter au sein du CRPPE CVL

- parmi eux, 106 nouveaux patients
- département d'origine d'Indre-et-Loire pour 70 % des patients

Perspectives

En termes d'activité

- Augmenter l'activité du CRPPE en termes de nombre de consultations
- Diminuer les délais d'attente
- Dégager du temps pour développer les autres missions du CRPPE comme l'animation de réseaux de professionnels de santé au travail ou de nouveaux projets

En termes de ressources humaines

- Recrutement pour renforcer et diversifier la composition de l'équipe (**0,5 ETP**)
- Poste ouvert aux médecins du travail mais aussi aux médecins spécialistes intéressés par la discipline
- Plusieurs possibilités : poste partagé avec un service de santé au travail, poste partagé pour un clinicien d'une autre spécialité (par exemple, pneumologue, allergologue, santé publique, MPR, rhumatologie...)



Contact

Pour prendre un rendez-vous de consultation dans le service (possibilité de téléconsultation) ou pour un avis : par courrier, courriel ou téléphone



Bretonneau, B1A, RDC

- **Secrétariat CRPPE : Mme Valérie CHEVALIER-BROUARD**



path.prof@chu-tours.fr,



02 47 47 85 40 (mardi et jeudi)

- **Dr Sandra AYMERIC**



s.aymeric@chu-tours.fr



02 47 47 84 03 téléphone (sauf le mercredi)

ECHANGES ET QUESTIONS